PORT AUTONOME DE COTONOU

BON A LANCER DCMP-PAC

05/08/2026

Haurus S. BOUROU

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS

OBJET : EQUIPEMENT ET MISE EN EXPLOITATION DU DATACENTER ET DU RESEAU LOCAL DU CAM.

Avis d'Appel d'Offres Ouvert International N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026

REFERENCE SIGMAP: F_DSI_118315

PORT AUTONOME DE COTONOU
DIRECTION DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS
BON A LANCER
Retiré, le 05/08/2026
Nom ABALLO
Prénoms Gonzelle
Signature

ADDENDUM N°1

Le présent addendum N°1 vise à :

- modifier les clauses des IC 1.1 et IC 22.2 (b) de la Sous-section B. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) ;
- reporter à une date ultérieure la date de dépôt et d'ouverture des offres initialement prévue pour le 06 août 2026

Notifié au Directeur des Marchés Publics du PAC
Cotonou, le 05/08/2026
Pour Lancement Avis d'Appel d'Offres

- Au lieu de :

Sous-section B. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

IC 1.1	Référence de l'avis d'appel d'offres **AAOON N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026**
IC 22.2 (b)	Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les identifications suivantes : Enveloppes intérieures : **« A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES MARCHES PUBLICS DU PORT AUTONOME DE COTONOU » ;** ***« AAOOI N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026 » ;*** **« DAOI n°F_DSI_118315 » ;** **« Equipement et mise en exploitation du datacenter et du réseau local du CAM » ;** ***« Insérer la raison sociale et adresse du soumissionnaire ».***

PORT
AUTONOME
DE COTONOU

BON A LANCER
DCMP-PAC

	Enveloppe extérieure : **« A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES MARCHES PUBLICS DU PORT AUTONOME DE COTONOU » ;** ***« AAOOI N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026 » ;*** **« DAOI n°F_DSI_118315 » ;** **« Equipement et mise en exploitation du datacenter et du réseau local du CAM » ;** **« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXEES POUR L'OUVERTURE DES PLIS ».** **NB :** Bien vouloir se conformer à la Circulaire n° 2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marches publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin qui est jointe en annexe.

➢ Lire plutôt :

Sous-section B. Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)

IC 1.1	Référence de l'avis d'appel d'offres **AAOOI N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026 et son addendum N°1**
IC 22.2 (b)	Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les identifications suivantes : Enveloppes intérieures : **« A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES MARCHES PUBLICS DU PORT AUTONOME DE COTONOU » ;** ***« AAOOI N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026 et son addendum N°1 » ;*** **« DAOI n°F_DSI_118315 » ;** **« Equipement et mise en exploitation du datacenter et du réseau local du CAM » ;** ***« Insérer la raison sociale et adresse du soumissionnaire »***

PORT AUTONOME DE COTONOU

BON A LANCER DCMP-PAC

	Enveloppe extérieure : « A MONSIEUR LE DIRECTEUR DES MARCHES PUBLICS DU PORT AUTONOME DE COTONOU » ; *« AAOOI N°022/2026/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 30/06/2026 et son addendum N°1 » ;* « DAOI n°F_DSI_118315 » ; « Equipement et mise en exploitation du datacenter et du réseau local du CAM » ; « NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE FIXEES POUR L'OUVERTURE DES PLIS ». NB : Bien vouloir se conformer à la Circulaire n° 2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marches publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin qui est jointe en annexe.

Date de dépôt et d'ouverture des offres

Intitulé	Lire plutôt	Au lieu de
Date et heure limite de dépôt des offres	Date ultérieure	06/08/2026 à 10 heures 00 minute (GMT+1)
Date et heure limite d'ouverture des offres	Date ultérieure	06/08/2026 à 10 heures 30 minutes (GMT+1)

Toutes les autres dispositions et conditions du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert International qui ne sont pas modifiées restent valables.

Le Directeur des Marchés Publics,

Directeur des Marchés Publics (D.M.P)

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE